

**Délibération 2024 / 06-2**

**L'an deux mil vingt-quatre le mardi vingt-cinq juin à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Étaient présents les Conseillers municipaux** : Mrs Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Didier LASSECHERE, Jean-Jacques BORD, Cédric LECOMTE, Arnaud PICOUT, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille RECONDU.

**Étaient absents excusés** : Mrs Jacques FAURE (procuration Mme France-Noëlle GIMENEZ), Anthony BUYS (procuration Claudine DAURY-NEYRET).

**Secrétaire de séance** : Mr Arnaud PICOUT.

\* \* \* \* \*

**AVENANT CONTRAT LOCATION BAIL GENDARMERIE**

Monsieur le Maire

- **rappelle** à ses Collègues qu'un bail initial signé entre la gendarmerie et la commune de Royère-de-Vassivière en date du 27 juillet 2018 pour un loyer annuel d'un montant de 55 491.50€,
- **expose** que suite aux revalorisations et l'augmentation constante de l'indice INSEE, le loyer annuel encaissé par la gendarmerie pour les locaux et les logements depuis 2021 est de 59 752,40€,
- expose** que les conditions de cet avenant ne modifient pas la durée initiale dudit bail,
- **propose** un avenant à ce bail pour revenir au loyer annuel initial.

**Le Conseil Municipal, à la majorité** (5 pour, 4 contres, 4 abstentions) :

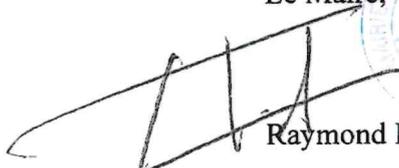
-**approuve** l'avenant de la gendarmerie concernant les locaux et les logements aux conditions suivantes :

- Montant du loyer annuel : 55 491.50€ ;
- Modalité de paiement : trimestrielle à terme échu ;
- Charges à régler en plus du loyer : chauffage, ordures ménagères, taxes diverses ;
- Durée : 30 juin 2027.

-**autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Fait et délibéré en Mairie, le 25 juin 2024.

Le Maire,

  
Raymond RABETEAU

